



# BULLETIN D'INSCRIPTION

**A RENVOYER A  
L'ADRESSE  
SUIVANTE**

**CFTA 46**  
**Centre de Formation de Sensibilisation à la Sécurité Routière**  
**213 Rue saint Ambroise**  
**46000 CAHORS**  
Tél : 05 65 35 08 01

## ETAT CIVIL

Je soussigné (e) .....  
Nom de naissance .....  
Né(e) le ..... à .....  
Adresse : .....  
.....  
Code Postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Mobile : ..... Email : .....  
Profession : .....

## Joindre une copie de votre pièce d'identité recto verso

### PERMIS DE CONDUIRE (1)

Délivré par la Préfecture (sous-Préfecture) de : ..... Dept : .....  
Date : ..... Numéro\* : .....

(\*Le numéro de permis se trouve au verso des nouveaux permis - 2 lignes de 6 chiffres). **Joindre une copie de votre permis de conduire recto verso et une copie de votre pièce d'identité recto verso.**

**À combien de stages avez-vous déjà participé ?** : ..... **Date du dernier stage** : .....

**Nombre de point restant** : .....

### INFRACTION

Type (Vitesse, stop...) .....  
Date et heure ..... Lieu : .....

### CONDAMNATION

Nom du Tribunal ..... Référence parquet : .....  
Date de la condamnation : ..... Délai : .....

Je m'inscris au stage organisé le ..... et le ..... à CAHORS de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Je vous prie de bien vouloir nous adresser un chèque d'un montant de **235 euros** à l'ordre de la « **CFTA 46** » accompagné de la copie de votre notification.

Fait à ..... Le ...../...../.....

(Faire précéder de la mention « Lu et approuvé »)

Signature

A remplir avec soin : les renseignements demandés sont indispensables à l'établissement de l'attestation de stage.

(1) Le Permis est invalidé, c'est-à-dire annulé, lorsque le nombre de points retirés est égal ou supérieur à 12.

(2) En cas d'annulation par le stagiaire dans les 10 jours qui précèdent le stage, une somme de 50 € restera acquise à la Maison de l'Artisan pour compenser notamment les frais relatifs à la constitution du dossier administratif.

Toute somme versée par le stagiaire restera acquise à la Maison de l'artisan, si celui-ci ne se présente pas au stage pour lequel il aura été convoqué et s'il ne participe à aucun autre stage dans les 12 mois suivant son inscription.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la gestion administrative des stages.

Le destinataire des données est la Maison de l'Artisan.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'adresse indiquée ci-dessous.

**CFTA 46**

213 Rue St-Ambroise – BP 99 – 46002 – CAHORS CEDEX – Tél. 05 65 35 08 01 – Mail.f.gelis@u2p46.fr